

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le, 6 février DE L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE à 18h30 :

Le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s'est assemblé en séance au centre Jacques Monod, sous la présidence de :

Madame Maryline DESLANDES, Vice-présidente,

Étaient présents : MM. Lahsaine AIT BABA, Benoît BALUT, Christophe THIESSE
Mmes Inci ALTUNTAS, Catherine BATAILLE, Sylvie CARDONA-GIL, Pascale DUMONTIER, Catherine DUVALLET,

Formant la majorité des Membres en exercice.

Absents excusés : MM. Marc-Antoine JAMET, Dominique LEGO,
Mme Brigitte ROIX.

Absents non excusés : Mmes Annick GASCHER,
MM. Thomas BOUREZ, Patrick HUON, Christophe COPLO, Eric HEBERT

Avai(en)t donné pouvoir : Dominique LEGO donne pouvoir à Catherine DUVALLET

Christophe THIESSE
est nommé(e) Secrétaire à l'ouverture de la séance.

Assistaient à la séance :

Fonctionnaires : Mmes Sandrine BOUGUERRA, Elisabeth BOUJU, Alexandra DUJARDIN,
Hélène DUTEURTRE, Sabrina EL MESBAHI, Mireille FRESNE, Manuela MAITREL,
Sandrine PAIN, Sonia ROSSIGNOL,
Et MM. Lakdar BOUCHELAGHEM, Sébastien MULLER

DATE DE SEANCE

6 février 2024

DATE DE CONVOCATION

31 janvier 2024

DATE D'AFFICHAGE

12 février 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE

16

PRESENTS

9

PROCURATION(S)

1

VOTANTS

10

La Vice-présidente certifie que la présente délibération a été télétransmise à la Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité
le :

Certifiée conforme et exécutoire.
Notifiée aux intéressés.

La Vice-présidente

Délibération n° 6

CLAS – CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT « CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE » 2023/2024 ENTRE LA CAF ET LE CCAS

La Caisse d'Allocation Familiales de l'Eure (CAFE) poursuit une politique d'action sociale familiale articulée autour de deux finalités :

- Améliorer la vie quotidienne des familles par une offre adaptée de services et d'équipements,
- Mieux accompagner les familles, en particulier lorsqu'elles sont confrontées à des difficultés.

Le projet déposé par le CCAS pour l'année 2023/2024 a reçu un avis favorable du Comité Départemental d'Accompagnement à la Scolarité.

Pour l'année scolaire 2023/2024, la CAF de l'Eure financera 8 groupes du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS). La Caisse d'Allocations Familiales attribue une subvention d'un montant de 20 504 € et 2 440 € de point bonus « enfant ».

L'ouverture d'un groupe CLAS lycée financé par la cité éducative à hauteur de 5 000 €, débutera à partir du mois de février 2024.

Le dispositif CLAS met l'accent sur le soutien à la parentalité. Il propose aux familles un accompagnement individualisé et des conseils pour le suivi de la scolarité de leur enfant.

Les séances ont pour missions :

- Apporter un accompagnement concernant les apprentissages fondamentaux,
- Accompagner les familles dans le suivi scolaire de leur enfant,
- Permettre aux enfants et aux jeunes d'accéder à une ouverture culturelle.

Le CLAS fait l'interface avec les enseignants.

La présente délibération est annexée d'un projet de convention. Cette convention définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service « CLAS » auprès de l'établissement public CCAS de Val-de-Reuil. Elle a pour objet :

- Prendre en compte les besoins des usagers,
- Déterminer l'offre de service et les conditions de sa mise en œuvre,
- Fixer les engagements réciproques entre les cosignataires.

Pour 2023-2024 le CLAS reçoit les subventions suivantes :

CAF : 20 504 € pour 8 groupes

Point bonus « enfant » 2 440 €

DDETS : 4 000 €

Cité éducative : 5 000 €

Soit un montant global de **31 944 €**.

Sur la base de ces éléments, il est proposé aux membres du Conseil d'administration de bien vouloir :

- **VALIDER** les termes de la convention,
- **AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention avec la Caisse d'Allocations Familiales et signer tous documents s'y référant.
- **AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter une demande de subvention de 20 504 €.

Le Conseil d'administration, Après en avoir délibéré, (Vote)

- **VALIDE à l'unanimité** les termes de la convention,
- **AUTORISE à l'unanimité** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention avec la Caisse d'Allocations Familiales et signer tous documents s'y référant.
- **AUTORISE à l'unanimité** Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter une demande de subvention de 20 504 €.

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Eure, représentant de l'Etat.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Et ont les membres signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CONFORME
La Vice-présidente,

Maryline DESLANDES